



je change complètement de statut

Par **jenoli**, le **05/07/2009** à **14:08**

Bonjour,

je suis actuellement semi-fonctionnaire, dans une grande entreprise ou on retrouve beaucoup de corps de métiers différents.

j'ai été embauché il y a quatre ans sur un poste. Depuis le 1er septembre j'ai changé de poste et de service.

Je n'ai pas eu à signer de papier et n'ai rien reçu d'officiel.

sur ma fiche de paye je suis agent de maintenance incendie et sur mon dossier intranet je suis agent d'entretien.

Il n'y a pas de fiche de travail existante et les postes indiqués si-dessus n'existent pas sur le manuel de gestion de l'entreprise.

Mon employeur vient de me faire passer un CAP qui n'était pas demandé lors de mon embauche.

Depuis ce CAP je suis devenu agréé et je dois signer des registres de sécurité qui me rendent directement responsable vis à vis de la loi en cas d'incidents ou d'accidents (car mon entreprise n'est pas agréée même si le personnel l'est).

Je suis obligé de travailler avec une liste de matériel précis demandé par la réglementation. nous sommes trois personnes à faire le même travail tous les trois dans la même situation mais avec trois dénominatifs de poste différents, mes collègues en maîtrise et moi en exécution donc plus de 500€ de différence avec eux.

[s]Mes questions sont :[/s]

- Mon employeur est-il obligé de me donner un avenant à signer ?
- Puis-je demander la création d'une fiche de travail ?
- que faire pour donner un intitulé à ce poste ?
- Puis-je demander à ce qu'on me passe en Maîtrise ?
- Puis-je l'obliger à me commander le matériel agréé ?

Si possible si vous trouvez des articles de loi bien accédez sur toutes ces questions pouvez vous me les envoyer car mon chef me dit juste : " faites nous un dossier et nous l'étudierons mais ne vous attendez pas à grand chose".

Merci d'avance à tout ceux qui répondront. . . .